

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 21 février 2022**  
**COMPTE-RENDU de PRESSE**

L'an deux mil vingt-deux le VINGT et UN FEVRIER à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Marlyse DOULET et M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, M. Jean-Charles FONTAINE et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillers municipaux délégués

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, M. Patrick TRENDIA, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET, Mme Françoise HERVIEUX, M. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire :**

M. Gilles BLANQUET donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

Mme Catherine GOURDAIN donne pouvoir à Mme Mathilde COURTILLET

**Absente :** Mme Léa BALDRAN

**Date de convocation :** 14 février 2022

*Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h35.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Coralie CAUCHY est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

- Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 17 janvier 2022 : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés – 1 abstention : M. Xavier BATUT.*
- Conseil municipal des enfants : présentation au conseil municipal des idées et réflexions des jeunes élus.*
- Petites villes de demain : présentation de M. Luc SIMONOT – chef de projet*

**DELIBERATIONS :**

**Débat d'orientations budgétaires – exercice 2022 - Budget principal de la ville et budget annexe « camping »**

Monsieur le Maire, par souci de transparence, propose un rapport d'orientations budgétaires avant l'adoption du budget primitif. Cet exercice permet d'obtenir une vision précise de la situation budgétaire de la commune. Ce rapport est consultable à l'Hôtel de Ville et sur le site internet [www.cany-barville.fr](http://www.cany-barville.fr).

*Adopté à la majorité des suffrages exprimés – 3 voix contre : M. X BATUT, Mm F HERVIEUX et M. Christophe HANNION.*

**Réhabilitation et sécurisation de la salle polyvalente de l'ancienne gare à vocation culturelle : demandes de subvention auprès des partenaires financiers**

Le plafond de la salle principale de l'ancienne gare, dénommée « salle Levallois », présente de graves désordres : effritements, effondrements et menaces de chutes de matériaux au sol. Eu égard à la reprise des activités, il convient de réparer cette salle..

Sur proposition de la commission « travaux » en sa séance du 1<sup>er</sup> février 2022,

Le conseil municipal :

- DECIDE de procéder à la réhabilitation et à la sécurisation de la salle polyvalente de l'ancienne gare à vocation culturelle,
- SOLLICITE en allègement de la dépense estimative s'élevant à : ..... 38 712,40€ HT

une subvention aussi élevée que possible, auprès des partenaires financiers.

Les crédits utiles à cette opération seront portés au Budget Primitif 2022 - chapitre 21 – immobilisations corporelles.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Défense incendie – demandes de subventions auprès des partenaires financiers**

Afin de poursuivre l'équipement du territoire de la commune, et de répondre aux prescriptions du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie – DECI, il convient d'installer une réserve incendie de 120m<sup>3</sup> au hameau de Calvaille.

En allègement de la dépense estimative s'élevant à .....39.500,00€ HT

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès des partenaires financiers.

Les crédits utiles à cette opération seront portés au Budget Primitif 2022 - chapitre 21 – immobilisations corporelles.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Cimetière – installation d'un columbarium – demande de subventions auprès des partenaires financiers**

Afin d'optimiser l'espace disponible au cimetière, un programme annuel de reprise de concessions est réalisé. Vu la demande croissante des familles, il convient cette année, de mettre en place un nouveau columbarium d'une capacité de 12 urnes funéraires.

La dépense estimative s'élève à .....13.499,00€ HT.

Le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible, auprès des partenaires financiers.

Les crédits utiles à cette opération seront portés au Budget Primitif 2022 - chapitre 011 – charges à caractère général.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Installation de détecteurs CO2 – demande de subventions auprès des partenaires financiers**

Afin de compléter le dispositif de lutte contre la transmission de la COVID-19 en milieu scolaire, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, recommande l'utilisation de capteurs CO2 dans les classes, pour déterminer la fréquence et la durée d'aération des locaux. Afin d'encourager la mise en œuvre de ces dispositifs, l'Etat apporte un soutien financier exceptionnel aux collectivités territoriales..

Le conseil municipal décide d'engager le déploiement de ces capteurs CO2 dans les classes, et sollicite une subvention auprès élevée que possible auprès de l'Etat – Ministère de l'Education Nationale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022 – chapitre 21 – immobilisations corporelles.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **Culture – demandes de subvention auprès de l'Etat - CNL – centre national du livre**

La commission culture, en sa séance du 14 janvier 2022, propose de solliciter une aide financière aussi élevée que possible auprès du CNL – centre national du livre, sur les deux dispositifs ci-après présentés :

##### **- aide au développement de la lecture auprès de publics spécifiques**

Cette aide vise les publics spécifiques en situant de handicaps ou de perte d'autonomie ne pouvant se rendre de façon autonome à la médiathèque. Les ouvrages acquis devront être adaptés à ce public, comme des ouvrages – large vision.

##### **- aide pour la relance de la diffusion du livre**

Dans le cadre du plan de relance, et afin de soutenir la reprise d'activités des bibliothèques dans le monde rural, de renforcer leur fonds documentaire, et l'achat de livres destinés à la lecture publique, le CNL demande aux collectivités de porter le budget d'acquisition d'ouvrages à 5.000€ sur une année. Une aide financière d'un montant de 30% sera apportée aux collectivités,

*Adopté à l'unanimité.*

**Camping municipal : RML - renouvellement du mobilier de couchage / demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime**

Dans le cadre de sa démarche qualité, et afin d'améliorer le niveau de confort des couchages des RML – résidences mobiles de loisirs, la commission camping propose le renouvellement des sommiers et matelas des 70 lits disponibles au camping « le clos des charmilles ».

La dépense estimative s'élève à .....30.464,21€ HT.

Le conseil municipal sollicite une aide financière exceptionnelle auprès du Département de Seine-Maritime dans le cadre de sa politique du tourisme et attractivité économique du territoire - revalorisation de l'offre hôtelière de plein air.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2022 du budget annexe « camping municipal » - chapitre 21 – immobilisations corporelles.

*Adopté à l'unanimité.*

**Convention entre la Direction Régionale des Finances publiques de Normandie et de Seine-Maritime, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, la commune de Cany-Barville, la commune de Saint Valery-en-Caux pour la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques.**

A l'issue de la présentation de la nouvelle organisation de la DGFiP – direction générale des finances publiques sur le territoire, au bénéfice des élus et des usagers, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, il est proposé de conclure une convention à intervenir avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, la commune de Saint Valery-en-Caux et la commune de Cany-Barville, pour la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques.

*Adopté à l'unanimité.*

**Syndicat départemental d'Énergie 76 : convention pour l'extension des réseaux électriques HTA/BTA rue du Chauffour**

Pour les besoins d'alimentation électrique des logements en construction par SEMINOR – rue du Chauffour, il est nécessaire de procéder à une extension de réseaux. Le SDE76 – Syndicat départemental d'énergie, propose une convention pour autoriser le passage en souterrain de deux câbles HTA, utiles à l'alimentation du transformateur.

*Adopté à l'unanimité.*

**Conseil municipal des enfants : détermination de la participation financière pour une sortie à Paris en 2022**

Afin de découvrir la vie citoyenne, les animatrices du CME proposent d'organiser, pour les jeunes élus, une sortie à Paris en 2022, ayant pour but la visite du Sénat.

En allègement de la dépense, une participation financière sera demandée aux participants.

Le conseil municipal fixe le tarif des participations :

- Elu et ancien élu du CME : 5€
- Adultes : 20€
- Gratuité pour les accompagnateurs-encadrants dans la limite de 4 personnes.

*Adopté à l'unanimité.*

**Acquisition de défibrillateurs – demande de subvention auprès de l'Etat – DSIL –**

Au cours d'une visite technique, il s'avère utile de remplacer les 5 défibrillateurs et d'en ajouter 2 nouveaux.

Le conseil municipal en allègement de la dépense prévisionnelle estimée à :

- 2 nouveaux défibrillateurs : Eglise / écoles-parc du clos St Martin
  - 5 défibrillateurs : Hôtel de Ville / salle Daniel Pierre / Stade municipal / Sporticaux et Camping
- Soit un total de ..... 9.496,00€ HT

sollicite, une subvention aussi élevée que possible, auprès de Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, au titre de la DSIL – dotation de soutien à l'investissement local – projets de résilience sanitaire – acquisition de défibrillateurs.

*Adopté à l'unanimité.*

**AGENDA :**

- Lundi 28 février 2022 : concours agricole du lundi gras – champ de foire

**Prochaine séance du conseil municipal :** lundi 21 mars 2022 à 18h30.

La séance est levée à 21h25.

Fait à Cany-Barville, le 22 février 2022

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT

